

INSERTIONS.

A V I S.

En conformité de l'art. 45 du règlement de l'Ecole polytechnique fédérale, le Conseil d'Ecole suisse notifie que, vu les propositions motivées des Conférences spéciales des Divisions II et IV, concernant la solution des questions mises au concours le 10 Août 1857, il a été adjugé des prix aux élèves ci-après nommés de l'Ecole polytechnique :

1. Mr. *Bernhard Boisserée, de Cologne*, élève du III. cours de l'Ecole des ingénieurs pour la solution de la question posée par la II. Division :

„Projet pour la reconstruction de l'ancien pont couvert sur
„la Sihl près Zurich“

le second prix de 100 fr.

2. Mr. *Henri Cunz, de Zurich*, élève du II. cours de l'Ecole de chimie industrielle, pour la solution de la question posée par la IV. Division :

„Jusqu'à quel point les recherches de Robiquet et Colin, Gol-
„tier de Claubry et Persoz, de Runge, Debus, Strecker,
„Wolff, Stiggin, Rochleder, Schunk, ont acquis ou acqué-
„ront une importance pratique pour la teinture et l'impres-
„sion en garance?“

le premier prix de 150 fr.

Zurich, le 23 Août 1859.

Par ordre du Conseil d'Ecole :

Le Secrétaire :

Prof. STOCKER.

A V I S.

En application de l'art. 50 du règlement de l'Ecole polytechnique fédérale, il est fait savoir que le Conseil d'Ecole, après avoir apprécié les prestations des élèves ci-après nommés de l'Ecole polytechnique, ainsi que les résultats des examens qu'ils ont subis, leur a délivré des diplômes comme suit :

I. Diplomes d'ingénieur.

1. Mr. Robert Moser, de Herzogenbuchsee (Berne), avec la note *Très bien.*
2. „ Bernard Boisserée, de Cologne, „ „ „ *Bien.*
3. „ Joseph Schmidt-de Zabierov, de Insbruk, „ „ „ *Bien.*
4. „ Jean Salchli, de Aarberg, „ „ „ *Suffisant.*
5. „ Bernard Adamini, de Bigogno (Tessin) „ „ „ *Suffisant.*

II. Diplomes d'ingénieur-mécanicien.

6. Mr. Auguste Perregaux, de Lausanne, avec la note *Très bien.*
7. „ Charles Wick, de Bâle, „ „ „ *Bien.*
8. „ Edouard Stierlin, de Schaffhouse, „ „ „ *Bien.*
9. „ Leo Fornaro, de Rapperswyl, „ „ „ *Suffisant.*

III. Diplome de chimiste industriel.

10. Mr. Albert Lohner, de Thoune, avec la note *Suffisant.*

IV. Diplomes de forestier.

11. Mr. Emile Baldinger, de Baden (Argovie), avec la note *Bien.*
12. „ Edouard Edmond Eynard, de Rolle (Vaud), „ „ „ *Bien.*

Zürich, le 23 Août 1859.

Par ordre du Conseil d'Ecole suisse:

Le Secrétaire:

Prof. STOCKER.

A V I S.

Afin de couper court aux doutes et aux erreurs auxquels pourrait donner lieu l'application de la rubrique du tarif: „Tôle de fer „brute de grandes dimensions, comme il ne s'en fabrique point en Suisse, „ayant au moins une ligne d'épaisseur (3 millimètres), servant pour „la construction de machines et de bateaux,“

le Département du Commerce et des Péages a décidé que la condition, *comme il ne s'en fabrique point en Suisse*, devait être entendue en ce sens, que pour pouvoir être tarifées à raison de 30 cent. par quintal, les feuilles de tôle d'une ligne et davantage d'épaisseur doivent peser chacune au moins un quintal.

Berne, le 27 Août 1859.

*Le Département fédéral du Commerce
et des Péages.*

A V I S.

Le public est prévenu que les articles de messageries (paquets, caisses, colis), adressés en France, en Belgique, en Angleterre, dans les Etats sardes ou dans tout autre pays auxquels ceux qui viennent d'être nommés servent d'intermédiaire, ne doivent contenir aucune communication écrite ayant le caractère d'une correspondance.

L'Administration fédérale des Postes décline d'avance toute responsabilité à l'égard des retards, saisies, etc., qui résulteraient d'une contravention en ce qui touche des envois consignés aux bureaux des postes suisses.

Berne, le 20 Août 1859.

Le Département des Postes et des Travaux publics.

Mises au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Facteur* à Gimel et *messenger* pour Saubraz, Bière, etc. Traitement annuel fr. 650. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Lausanne.

2) *Messenger* de Gimel pour Essertines, etc. Traitement annuel fr. 650. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Lausanne.

3) *Messenger* de Carouge près Genève et *facteur* de banlieue à Carouge. Traitement annuel fr. 780. S'adresser, d'ici au 7 Septembre prochain, à la Direction des Postes à Genève.

4) *Receveur* au bureau accessoire de Praz-de-Fort, Canton du Valais. Traitement annuel fr. 150 et provision de 10 % sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 10 Septembre prochain, à la Direction des Péages à Genève.

1) *Facteur et chargeur* du bureau à la gare de Morges et *facteur* de messagerie à Morges. Traitement annuel fr. 730. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Lausanne.

2) *Concierge* au bureau de poste à Berne. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Berne.

3) *Buraliste* à Gimel (Vaud). Traitement annuel fr. 300. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Lausanne.

4) *Commis de poste* à la Chaux-de-Fonds. Traitement annuel fr. 1080. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Neuchâtel.

5) *Buraliste et facteur* à Wildhaus (St. Gall). Traitement annuel fr. 320. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à St. Gall.

6) *Receveur* au bureau accessoire des péages à Chancy (Genève). Traitement annuel fr. 500; plus 3 % sur les recettes brutes. S'adresser, d'ici au 3 Septembre prochain, à la Direction des péages à Genève.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.08.1859
Date	
Data	
Seite	351-354
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 038

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.